



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 21 mars s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **3 avril à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 **Nombre de Conseillers représentés :** 3
Nombre de Conseillers absents à la séance : 6 **Nombre de Conseillers suppléés :** /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, M. Jean-Luc LENTIER, M. Michel CANCHES, M. Christian POULHES, M. Antoine GIMENEZ, M. Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Antoine GIMENEZ, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES représentée par Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par Annie PLANTECOSTE.

Mme Maryline MONTEILLET a été élue secrétaire de séance.

N° 2025/12 : PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE AU CONTRAT DE CHALEUR RENEUVELABLE DEPLOYE EN PARTENARIAT AVEC LES DEUX AUTRES SYNDICATS MIXTES DE SCOT CANTALIENS ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

Rapporteur : Christian POULHES

ENTENTE TERRITORIALE DANS LE CADRE DU FUTUR CCR

Le Contrat Chaleur Renouvelable actuel arrive à son terme le 25 avril 2025.

Un CCR existe aussi sur l'Est Cantal et arrive à son terme en juin 2025.

Pour mémoire, afin de pouvoir continuer à subventionner les « petits » projets de Chaleur Renouvelable, l'ADEME a proposé au Syndicat Mixte du SCOT BACC et au SYTEC (Est-Cantal) de se regrouper au sein d'une candidature unique avec le Syndicat Mixte du SCOT Haut-Cantal-Dordogne qui souhaitait aussi s'engager dans la démarche.

Pour rappel, le fonctionnement du CCR actuel, c'est :

- Une convention de mandat avec l'ADEME (le Syndicat Mixte avance les subventions aux porteurs de projets et l'ADEME le rembourse deux fois par an). Pour assumer cette avance, une ligne de trésorerie a été créée, comme déjà évoqué à l'occasion du vote du budget.
- Une convention d'animation qui permet au Syndicat Mixte de financer en partie l'ingénierie d'accompagnement des projets (Energies15 pour la partie technique et un animateur en interne pour la partie administrative et financière).

Afin de ne pas avoir une période creuse pour les porteurs de projet, les services des territoires et les 3 présidents de Syndicat Mixte de SCOT se sont réunis pour évoquer les modalités du partenariat, les conditions de dépôt de la candidature et de gestion du futur CCR avec l'exigence d'un mandataire unique.

Compte tenu notamment de la question des avances de trésorerie et des compétences propres au Syndicat d'Energies du Cantal, il est apparu pertinent de se rapprocher de

ce partenaire, qui comme sur d'autres territoires régionaux, sera porteur de la candidature, et donc mandataire des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Les 4 entités précitées (SDEC et les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens) ont ainsi choisi de s'associer afin d'élaborer et présenter une candidature commune pour un CCR cantalien 2025-2029 auprès de l'ADEME.

Ainsi dans le cadre juridique d'une Entente, dont le projet est annexé à la présente, le rôle de chacun a été défini :

- le SDEC, mandataire pour le compte de l'ADEME, sera simplement «boîte aux lettres» et «support budgétaire » du futur CCR ;
- les 3 syndicats de SCoT garderont toute leur autonomie sur la gestion du programme (prospection, communication, animation technique et administrative, etc). A ce titre, ils seront porteurs de l'ingénierie technique et d'animation (charges) et bénéficieront de la majeure partie de la réversion de la subvention d'animation.

Au sujet de cette enveloppe d'animation, il est à noter que sa plus grosse partie (entre 70 et 80%) servira à financer l'accompagnement technique des projets (aujourd'hui le prestataire est Energies15). A noter que si le SDEC devait souscrire une ligne de trésorerie pour avancer les fonds du CCR, les frais engendrés seraient déduits de l'enveloppe d'animation.

L'enjeu de ce type de contractualisation avec l'ADEME est donc bien davantage l'enveloppe financière qui permet le développement de projet de Chaleur Renouvelable pour les collectivités, les entreprises, les associations, etc... que l'enveloppe d'animation.

Dans le CCR actuel, comme dans le futur CCR, le choix est fait d'investir sur l'ingénierie pour que les projets soient accompagnés financièrement (même si cela est assez variable, on peut l'estimer à ce jour à 4 euros investis par le territoire en ingénierie (ETP) pour 100 euros d'aides aux projets).

ETUDE DE PREFIGURATION :

Par ailleurs, en amont, afin de construire la candidature, une étude de préfiguration est nécessaire. Elle permettra de recenser les études et projets potentiels sur les territoires pour les 4 prochaines années, et ainsi d'avoir un ordre d'idée de l'enveloppe du Fonds Chaleur de l'ADEME à mobiliser.

Comme pour le CCR actuel, l'appui d'Energies15 pour la réalisation de cette étude est essentiel. Pour notre territoire BACC, mais aussi pour l'Est Cantal, il s'agit principalement d'une actualisation des données existantes. Pour le Haut Cantal Dordogne, il s'agit d'une première, le reste à charge pour eux est donc plus important.

Pour le futur CCR, en toute logique, cette étude doit être réalisée à l'échelle des 3 syndicats mixtes de SCoT, ce qui permet également d'obtenir une subvention de 70% pour le financement de cette étude.

A ce titre, et compte tenu des travaux déjà engagés, il semble pertinent que le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne soit le porteur de l'étude (cf le devis détaillé en annexe), sollicite l'aide de l'ADEME et que le Syndicat Mixte du SCoT BACC rembourse la partie qui le concerne.

Financeurs	Montant HT	Taux %
ADEME	16 170€	70 %
Autofinancement	6 930€	30%
Dont		
SYTEC	1 365 €	5,9%
SCoT BACC	1 365 €	5,9%
Scot HCD	4 200€	18,2%
TOTAL	23 100 €	100 %

Vu les nouvelles conditions de mobilisation du Fonds Chaleur de l'ADEME pour les projets de chaleur renouvelable ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte Haut Cantal Dordogne du 19 février 2025 relative au portage de l'étude de préfiguration pour le futur CCR ;

Considérant l'intérêt pour le territoire de candidater au CCRT de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude de préfiguration groupée en amont de la candidature ;

Monsieur TEYSSEDOU s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'une Entente CCR entre les 3 syndicats mixtes de SCoT cantaliens et le Syndicat d'Energies du Cantal dans l'objectif de pouvoir obtenir des financements de l'ADEME sur les projets de chaleur renouvelable du territoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à participer aux négociations en faveur du déploiement du futur CCR dans les meilleurs délais ;
- de valider la participation financière du Syndicat Mixte du SCoT BACC à l'étude de préfiguration du futur CCR ;
- de valider le principe du portage de l'étude de préfiguration par le Syndicat Mixte du Haut Cantal Dordogne ;
- de confirmer l'inscription au budget des dépenses et des recettes correspondantes.



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pierre MATHONIER.